

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (19) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, CHAUMARD Laurent, SCOTTON Aude, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (8) :

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à A. Scotton
François CABY a donné pouvoir à F. Gonda
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à C. Courtois
Françoise JOSSERAND a donné pouvoir à A. Saint Marcel
Carole GARDET a donné pouvoir à Elisabeth Emonet
Grégory de LA CHAPELLE a donné pouvoir à A. Colombet
Kamila MORISET a donné pouvoir à Rose-Marie Sorce
Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Michel Beal

ABSENTS EXCUSES (2) : Flavien LEGER, Vincent GASCA

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/05/2025

Date d'affichage : 05/05/2025

Chantal Charvin a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 13.05.2025

Et publication le : 14.05.2025

Le Maire,



Retrait de la délibération n° 2024.91 portant sur l'acquisition de la parcelle AO 721, située route des Grands Champs

Vu l'article L2432 du code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération n°2024.91 du 28/10/2024, portant sur l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AO 721, propriété des Consorts EMARD,

Vu le refus des Consorts EMARD de céder cette parcelle à titre gratuit à la commune de Saint-Jorioz,

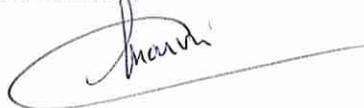
Considérant qu'en l'absence de l'accord des Consorts EMARD sur la partie financière, la délibération n° 2024.91 est dépourvue d'objet,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir retirer la délibération n°2024.91.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 12 mai 2025

Le secrétaire de séance,
Chantal Charvin



Le Maire,
Michel BEAL

